

CONSEIL MUNICIPAL du 22 février 2024

PROCES-VERBAL

***L'an deux mille vingt-quatre,***

***Le jeudi 22 février à vingt heures***

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 15/02/2024

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, David JARRY, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Myriam COUTANCEAU, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET (pouvoir à Jean-Jacques GROLLEAU).

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : Le procès-verbal de la séance du 25 JANVIER 2024 est approuvé à l'unanimité.

---

**1° - MAM : visite du bâtiment, présentation des assistantes maternelles, loyer et demande de subvention**

La réunion de conseil a commencé par la visite de la MAM pour y suivre l'évolution des travaux. Ensuite, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en présence des trois assistantes maternelles qui se sont présentées au conseil.

Gwladys ROBERGE, Présidente de l'association Chiron Patapon, agréée depuis 2017 et agrément pour 4 enfants

Marlène HODOBAY, trésorière de l'association Chiron Patapon, agrément pour 2 enfants

Céline HERISSE, demande d'agrément pour 2 enfants en mars, intégration MAM en juillet

Un point a été fait sur les tarifs pratiqués dans les autres MAM et l'ensemble du conseil propose aux assistantes maternelles un tarif de 150 €/mois pendant 3 ans puis 300 €/mois. Après délibération, le conseil vote à l'unanimité cette proposition.

Une demande de subvention pour l'association Chiron Patapon est demandé en remplacement du devis d'électroménager. Cette subvention exceptionnelle est de 2.000 €.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité pour le versement de cette subvention exceptionnelle de 2.000 € et annule la délibération 2023-056 prise le 16/11/2023.

Au vu de l'avancée des travaux, la MAM devrait ouvrir début avril avec deux assistantes maternelles et six enfants. Les horaires d'ouvertures possibles : 6h30 à 18h30 et par la suite, la MAM pourra accueillir jusqu'à 16 enfants au maximum.

## **2° - Convention mutualisation avec l'Agglo2B**

Le conseil municipal **ACCEPTE**, dans le cadre de la mutualisation de services avec la communauté d'Agglomération Agglo2B, l'avenant de prolongation 2024 de la convention de mutualisation et de solidarité 2014-2022.

## **3° - Gymnase : travaux toiture et vestiaires, installation de panneaux photovoltaïques**

Monsieur David JARRY fait part de problème d'humidité dans le gymnase qui le rend inutilisable. Des rencontres et des entrainements ont dû être annulé. Cela provient probablement des ventilations défectueuses.

La toiture est elle aussi en mauvais état et un changement va devoir être envisagé (200 m<sup>2</sup>). La commission bâtiment s'occupe du problème.

## **4° - Bornes électriques**

Monsieur Jean-Jacques a pris contact auprès du Sieds, de Gérédis ainsi qu'auprès de l'Agglo2B. A revoir plus tard avec l'Agglo2B qui a en charge le schéma de déploiement des bornes de recharges des véhicules électriques.

## **5° - Prestations animations résidence Bellevue**

La résidence souhaite ouvrir ses portes aux proches voisins de la résidence afin qu'ils puissent participer aux animations mais également y manger.

Le syndic de la résidence propose une cotisation de 12€ par mois par personne ou 20€ pour un couple avec une facturation au semestre et à partir du 01/01/2025.

Madame Christelle BODIN, explique qu'Emma a proposé d'ouvrir une bibliothèque à la Résidence Bellevue. La bibliothèque sera ouverte, à partir du mardi 5 mars 2024 et de 15h à 17h30.

## **6° - MAM : avenant n° 1**

Le conseil municipal **VALIDE** à l'unanimité l'ensemble des avenants pour les lots 2, 5, 6, 7 et 8 pour une moins-value totale de 7.955,61 € TTC

## **7° - Questions diverses**

- Subventions :

Pas de changement dans le montant de l'aide aux associations, il reste identique à celui de l'année 2023 avec une subvention exceptionnelle de 2.000 € à l'association Chiron Patapon.

- Cavurnes

Une demande sur Largeasse a été faite pour des cavurnes. Le conseil municipal va approfondir la demande et voir s'il y a possibilité de faire quelque chose dans le cimetière. On creuse l'affaire.

- Devis WIFI salles des fêtes

Il a été question de mettre le wifi à la salle des fêtes. Mr Costelo a proposé un devis de 1.554€ pour l'installation de wifi et Picherit a fait un devis de 1.010,16€ pour un câble RJ45.

- Agrivoltaïsme

Des porteurs de projet de la société Escofi ont démarché un agriculteur sur la commune. Ils recherchent des terres qui ne sont pas labourables. Monsieur le maire a rencontré Monsieur RABALAND Luc le mardi 20 Février. Il les a adressés aux services de l'Agglo2B, dont les zonages concernant les productions agrivoltaïques sont inscrits au PLUi.

- Ecole, transport scolaire

Madame Christelle BODIN a assisté à l'assemblée générale à l'OGEC. Les remboursements d'emprunts liés à la rénovation du bâtiment sont une des conséquences du déficit de fonctionnement. Des réflexions sont en cours pour redresser la situation.

Nous avons été contactés par le service des transports de l'Agglo2B. L'effectif de 6 élèves prévu pour la rentrée prochaine ne suffira pas à conserver la ligne. Il faut 7 enfants pour le maintien de la ligne. La commission scolaire se charge de contacter tous les parents potentiellement intéressés.

- Le garage de Largeasse

Le garage est définitivement fermé. Le dossier est entre les mains de Me Blanc, mandataire liquidateur. Des contacts sont en cours.

- Nous avons été démarchés par Jean-Claude GALLARD, qui a conçu 3 ouvrages pour les enfants de cm2 sur la France, Les régions et la CEE.

Le conseil municipal décide de commander 10 exemplaires de « Tout ce qu'un(e) jeune Français(e) ou qui veut le devenir doit savoir ! », 5 exemplaires de « l'Union Européenne » et 5 exemplaire de « Les régions françaises ».

La secrétaire de séance

Christelle BODIN



Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU

